



DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

SERVICE DE LA
PREVENTION DES
POLLUTIONS ET DES
RISQUES

BUREAU DE
L'ENVIRONNEMENT
INDUSTRIEL

19 Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Le chef de service à

BP 297
98890 PAITA

N° 2009-15773/DENV

Nouméa, le *1er mai 2009*

Objet : situation administrative de vos installations d'incinération au regard de la délibération n° 9-2009 du 18/02/09 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement

Monsieur,

Vous avez en projet l'augmentation de votre activité d'incinération de matières d'origine animale sise à Païta. Je vous invite à me fournir rapidement les informations nécessaires sur le classement éventuel de votre activité au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment au regard des rubriques 2731, 2910.

pourra vous renseigner sur l'application de cette réglementation si vous le souhaitez.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le chef de service, pi

